



Mission régionale d'autorité environnementale  
Auvergne-Rhône-Alpes

Le 10 novembre 2016

**Information sur l'absence d'avis  
de l'Autorité environnementale relatif à la déclaration  
de projet portant sur la mise en compatibilité du POS  
de la commune de Seyssel (Haute-Savoie)**

Demande d'avis n°2016-ARA-AUPP-00081

Par courrier reçu par la DREAL le 1<sup>er</sup> août 2016, M. le Maire de la commune de Seyssel a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale au titre des articles R. 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

Conformément à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2016, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.